

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 1er février 2011 à Sardent
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PACAUD – JUILLET – LUINAUD – CHAUSSECOURTE – FILEYSSANT – DESSEAUVE – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – MEAUME – CRESPIEN – MARTIN – FURET – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – PAROUTY – BAYARD – FOURNERON – GRENOUILLET – FOURNEL – LABBE – FAYADAS – LESCURE – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – GAUTHIER – FRIC – CONCHON – ZANDVLIET – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : LEFEVRE – LAURENT – VELLEINE – COLON – HARTMAN – LE DRAN – SIMONET – BELOTTI – VERGNAUD – DENIS – AMEAUME – JONCA – TANTY – TAGAND – GUIMBRETIERE – BONNET – BIARD – GIRY – OZANEUX – SUCHET – BAUDRY – MERCIER – LACHENY – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – LAGROLLET – SANGRELET – SOUTON – LARPIN – BARBE – LABAR – ROUSSANGE – TRUBINO – CAILLAUD – LEPETIT.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2010

Avant de débiter la séance, M. Conchon indique qu'il aurait fallu signaler l'annulation de la soirée d'accueil sur la commune de Sous-Parsat et préciser qu'il s'agissait d'une demande du Président de la Ciate. J. Guillon précise que cette décision est liée à la campagne électorale : en effet la loi interdit aux structures dont les membres sont engagés dans la campagne électorale toute communication ou manifestation à caractère inhabituel. En effet, cette communication ou manifestation, financée sur fond public, pourrait profiter à la campagne électorale du candidat qui en bénéficie.

En ce qui concerne le compte-rendu du précédent Conseil Communautaire, E. Bouchy-Pommier indique que ses conseillères de Lépinas, Mesdames Jouanny, Jonca et Tanty étaient excusées.

Suite à ces précisions, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 décembre 2010 à Saint-Sulpice-les-Champs est validé à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Comme chaque année, la Ciate et l'Office de Tourisme signent une convention qui détermine la répartition des rôles entre chaque partie, les actions qui devront être menées ainsi que le montant de la subvention octroyée par la Ciate.

Messieurs M. Mudet, Président de l'Office de Tourisme, et J-P Gautreau, Trésorier, accompagnés de N. Manaud, animatrice, présentent ce bilan.

Pour l'année 2010, 10 314 personnes ont été reçues à l'Office de Tourisme Intercommunal. Parmi ces visiteurs, environ 4 500 personnes ont été accueillies dans les Points I. La mise en place du site internet a sans aucun doute participé à ces résultats en hausse.

L'Office a participé à des actions locales et régionales mises en place par le CRT ainsi qu'au schéma de développement touristique du Pays Sud Creusois. N. Manaud est intervenue pour le dispositif Creuse en Famille et certaines conférences techniques pour les élèves et étudiants du Lycée Agricole d'Ahun.

Une évaluation des retombées économiques des expositions à l'Office a été effectuée : 19 000 € redistribués aux artisans, aux producteurs locaux et aux artistes.

On note une nette augmentation des visites de groupes, résultat d'une bonne communication via le site internet et les réseaux sociaux. Les visiteurs se présentent à l'Office de Tourisme en ayant déjà une idée des visites qu'ils souhaiteraient effectuer grâce à ces outils.

Un partenariat remarquable est en place avec les associations du territoire ainsi que différents acteurs (groupes de randonnée, étudiants en valorisation du patrimoine,...)

Retour sur les actions :

En 2010 ont été organisées : la journée de l'eau, les 20 ans des fresques de Gabriel Chabrat, la fête de la randonnée et la hotte du Père-Noël, dont la dernière édition a été un grand succès avec le double de visiteurs reçus par rapport aux années précédentes (800 personnes).

En bilan, il s'agit donc d'une année forte et dynamique, portée par l'engagement du personnel. Les 3 postes existants actuellement sont absolument nécessaires au développement des actions et à la mise en valeur du territoire. Une inquiétude persiste quant au contrat aidé actuellement en cours et pour lequel des difficultés sont déjà apparues en fin d'année 2010 suite à la suppression des emplois aidés par l'Etat. Un renouvellement a pu être obtenu pour une durée de 6 mois, toutefois les taux de financement de l'Etat ont été revus à la baisse. Des difficultés risquent donc de se présenter en septembre prochain. Il reste à espérer que les contrats soient reconduits à nouveau passé ce délai, car la personne bénéficiaire de ce contrat a déjà fait l'objet d'un premier contrat de 6 mois, prolongé de 3 mois par la suite et renouvelé aujourd'hui pour une durée de 6 mois.

N. Manaud, guide interprète et animatrice présente en détails les actions 2010 :

La communication touristique de la Ciate passe depuis quelques années par le Pays Sud Creusois. L'Office de Tourisme d'Ahun s'inscrit donc dans ce dispositif, au sein duquel il travaille régulièrement en partenariat avec les offices de Felletin, Aubusson, Bourganeuf, Royère de Vassivière, Crocq et Mérinchal. Chaque année, des éditions communes paraissent sous le nom d'Agenda des Manifestations et de Guide Touristique du Pays. Les mairies et les associations ont été sollicitées afin de transmettre les informations importantes destinées à la parution. L'Office de Tourisme a également participé cette année à l'élaboration du schéma de développement touristique du Pays Sud Creusois.

Les partenaires départementaux sont les suivants :

- L'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristiques, ancienne CDT)
- L'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourismes)
- Autres Offices de Tourisme
- Les labels (Gîtes de France, Clévacances, Accueil Paysan)

Afin de mener à bien sa mission d'accueil, l'Office de Tourisme est ouvert 7j/7 l'été et 6 jours sur 7 le reste de l'année. 4 289 personnes ont été renseignées en 2010. Les renseignements les plus demandés sont les renseignements pratiques (horaires, adresses, directions,...), qui ne sont pas toujours liées au tourisme.

La clientèle étrangère représente un peu moins de 5% de la clientèle globale, l'Office de Tourisme renseigne ainsi Britanniques, Néerlandais et Allemands dont la fréquentation se dénote surtout en été et au mois de mai.

L'accueil physique n'est pas le seul mode d'information, puisque on dénombre environ 1700 contacts téléphoniques, 700 mail et 35 courrier. Les Points I ont également bien rempli leur rôle, ayant bénéficié de personnels saisonniers à

temps partiels. Les 2 conseillers en séjour ont accueilli 4 500 personnes supplémentaires sur les « Points I » de Masgot et du Moutier d'Ahun.

En ce qui concerne les sites de Sous Parsat et de Pontarion, un approvisionnement en documentation est réalisé.

En 2010, 38 rendez-vous ont eu lieu de janvier à novembre, réunissant 1 841 participants, et ce afin d'élargir la période d'animation, de répondre aux attentes des touristes et des habitants. Au cours de ces manifestations différents thèmes ont été abordés : découverte du patrimoine, ballades, activités nature, ateliers à thème... Pour ces animations, les intervenants sont locaux, afin de privilégier la proximité et la connaissance du territoire. On a été mis en place des visites de jardins, de fermes, des soirées astronomie, etc. Ces animations ont été appréciées de tous les participants. Les intervenants sont bénévoles et deviennent au fur et à mesure de très bons animateurs, ce qui favorise l'expansion du réseau de partenaires.

La Journée Départementale de l'Eau a attiré plus de 200 personnes, environ 190 personnes ont participé aux 20 ans des fresques de Sous Parsat, 150 marcheurs se sont retrouvés à la Fête de la Randonnée. Les conditions météorologiques n'étaient pourtant pas des plus favorables. L'opération Jardins Ouverts, organisée tout au long du mois de juin a intéressé 652 personnes. A noter, concernant cette manifestation, que le jardin Lou Tremoulado sera également ouvert cette année.

Le point fort de cette année se révèle être l'accueil de groupe ainsi, 27 groupes ont été reçus, ce qui représente 42% de plus qu'en 2009 soit 838 personnes supplémentaires.

9 expositions à thème ont été organisées soit 2 969 visiteurs.

Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme établit un planning afin de rencontrer les prestataires. Le Bulletin de Liaison assure également le lien. Une rencontre a eu lieu avec les prestataires à Pontarion sur le thème de l'e-tourisme ; l'Office reste pour eux un interlocuteur privilégié dans le cadre de la Creuse en Famille.

En ce qui concerne l'e-tourisme, 2 rencontres ont eu lieu cette année au niveau départemental et au niveau régional. Le site internet www.ahun-creuse-tourisme.fr a reçu 377 visites, il est mis à jour quasiment quotidiennement. L'Office souhaite également se faire une place dans les réseaux sociaux grâce à une page Facebook, agrémentée de photographies du territoire et dynamisée par des jeux, pour lesquels l'internaute doit deviner le lieu correspondant à la photo publiée. La promotion traditionnelle a également été efficace, via les journaux locaux et France Bleue Creuse. L'e-mailing est également utilisé dans la phase promotionnelle, des campagnes d'affichages sont lancées, des journalistes étrangers ont réalisés des reportages dans des magazines et un stand a été tenu pendant 2 jours à la Foire de Limoges. Le bouche à oreille reste toutefois la meilleure promotion.

La convention 2011 prévoit que l'Office de Tourisme assure les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique locale et la mise en réseau des prestataires. A ce titre, il assure un service d'accueil à Ahun, assure la promotion touristique notamment à travers la vente du guide de randonnée, réalise des brochures touristiques, organise des animations (visites guidées, expositions, animations diverses), participe à des salons, anime un réseau de prestataires du territoire. En outre, l'Office de Tourisme propose un cyber espace ouvert à tous. Au sein de ces missions traditionnelles, des actions spécifiques font l'objet de fiches actions, qui sont annexées à la convention 2010. Ces actions sont les suivantes :

- Fête de la randonnée :

A Sardent, le 19 juin en partenariat avec toutes les associations de randonnée de la Ciate, de l'UFOLEP et de la Roue Libre Sardentaise.

- Journée de l'eau :

Le 2 avril au Lycée Agricole d'Ahun, avec des conférences animées sur le thème des eaux urbaines, de nombreux stands et conférences tout au long de la journée.

- Festi-chouette :

Cette manifestation familiale sera organisée dans le cadre de la nuit de la Chouette, en partenariat avec l'Amicale Laïque du Donzeil, la LPO, la BDP de la Creuse et la Digitale, du 18 au 20 mars au Donzeil. Le vendredi sera dédié aux scolaires pour une visite de l'exposition et une rencontre avec les intervenants qui leur parleront des rapaces nocturnes et diurnes en proposant des animations. Le samedi sera consacré à la découverte des rapaces, avec des

expositions artistiques et scientifiques, des contes, des conférences, et une balade nocturne. Le dimanche, les expositions seront toujours en place, et les artistes pourront faire des démonstrations autour du thème de la chouette.

- Réédition de la carte touristique :

La carte Touristique va être réactualisée et imprimée avant les vacances de Pâques.

- Tenue et approvisionnement des « Points I » :

- Traduction en Anglais du livret de Sous-Parsat :

La traduction est déjà réalisée et sera diffusée à partir du printemps 2011.

- Animation autour de l'exposition Tati-Lagrange :

En juillet, certaines associations souhaitent mettre en valeur la collaboration de ces 2 hommes. Le projet est porté en partenariat avec la Ciate, la Société des Amis du Moutier d'Ahun, LaMétive, le Moulin de l'Abbaye et l'Amicale des véhicules d'époque. Le jardin de J. Lagrange se prêtant particulièrement à une journée en plein air, un programme a été élaboré, comprenant la projection du film « Mon Oncle », des animations musicales et d'autres projets en cours.

S. Zandvliet demande si un travail est également effectué concernant le tourisme-business. N. Manaud indique que c'est l'ADRT qui se charge de ce volet.

J-P Gautreau, trésorier, présente l'exercice 2010 :

Le montant prévisionnel des charges n'a pas été réalisé, car un certain nombre d'actions se dérouleront sur 2 ans. Le projet des églises peintes a, par exemple été reporté sur 2011. Projet sur lequel l'Office de Tourisme a bénéficié d'apports extérieurs.

Au niveau des charges, l'Office de Tourisme a également connu de grosses modifications au niveau du poste salaires et cotisations sociales par rapport aux contrats aidés.

On note de bonnes surprises au niveau des recettes, notamment grâce aux visites de groupes.

En ce qui concerne le budget 2011, le souci majeur concerne les emplois, notamment les contrats aidés. Dans ce cadre il est rappelé que les horaires d'ouverture ne pourront être maintenus que si l'Office de Tourisme compte 3 postes.

Le budget prévisionnel correspondant à ce programme d'actions fait ressortir une subvention de la CIATE à hauteur de 74 543 €, pour un budget global de 126 563 €.

A noter que des actions programmées et financées en 2010 seront également menées cette année et sont mentionnées dans la convention mais n'apparaissent pas dans le budget 2011. Par ailleurs, le recrutement de personnel saisonnier dans les points I ne fait pas partie des actions prévues dans le budget présenté, car il y a trop d'incertitudes sur les possibilités de financement. Cette action sera éventuellement présentée en avril ou mai et fera l'objet d'un nouveau vote.

J. Guillon remarque que les recettes ont augmenté sensiblement au fil des années. S. Zandvliet s'interroge sur la possibilité d'augmenter le poste adhésion en faisant plus de promotion. M. Gautreau explique qu'un appel à cotisations automatique est lancé chaque année auprès de tous les prestataires. Seuls 66 prestataires sont actuellement adhérents, soit environ 10 % des prestataires. Le montant de la cotisation (30 euros) n'a pas été augmenté depuis 6 ans. S. Zandvliet suggère de proposer un petit plus aux adhérents, de façon à favoriser les adhésions. N. Manaud indique que pour répondre à la charte des Office de Tourisme, les mêmes services doivent être offerts à tout le monde, adhérents ou non. L'adhésion constitue donc plutôt un signe de reconnaissance du travail réalisé. Il serait nécessaire d'expliquer plus précisément les actions de l'OT auprès des prestataires de tourisme. C'est l'objectif du bulletin de liaison, qui est édité chaque trimestre et distribué aux prestataires et aux mairies.

M. Conchon relève le coût de la traduction du livret de Sous Parsat : l'association Patrimoine et Tourisme participant à hauteur de 100 %, il constate que le coût pour la Ciate est nul, ce qui est à saluer. Il tient également à féliciter Nathalie Manaud pour l'organisation du 20^{ème} anniversaire des fresques peintes.

D. Fric est satisfait de pouvoir enfin consulter un suivi des subventions. M. Laporte indique que ce récapitulatif avait également été communiqué l'année précédente.

D. Fric souligne la différence entre les prévisions présentées et le budget réel qui devra prendre en compte les « Points I ». M. Laporte indique que cette action devrait coûter environ de 3 600 euros si les contrats aidés sont renouvelés. Dans le cas de l'absence de ces contrats, il ne serait pas possible pour la Ciate de financer 2 postes à taux plein. Au global, on peut s'attendre à une subvention finale de 78 000 €.

P. Pacaud souligne la qualité du travail effectué par l'Office de Tourisme.

L. Giraldin indique que l'apport supplémentaire de la Ciate correspond au désengagement de l'Etat sur les emplois. D. Fric approuve, et indique qu'il compte s'abstenir car l'Office de Tourisme a effectué un bon travail mais il n'y a pas de véritable politique touristique. On ne fait que du bouchage de trou ce qui n'est pas satisfaisant. Il constate que le pourcentage de participation de la Ciate au sein du budget de l'Office de Tourisme est en constante augmentation.

D. Labbé s'interroge sur les solutions envisagées par D. Fric pour prendre en charge le déficit. L'activité de l'Office de Tourisme a beaucoup augmentée, et de ce fait il faut prendre en charge les dépenses qui vont avec. J. Guillon confirme la prise en compte par l'Office de Tourisme de l'ensemble des communes, il note un réel souci d'animation sur l'ensemble du territoire. L. Giraldin souligne l'important effort de synergie et de coopération entre tous les offices de tourisme du Pays Sud Creusois.

C. Fournel suggère d'encourager l'Office de Tourisme à récupérer des fonds propres pour les adhésions. J. Guillon rappelle que N. Manaud a indiqué qu'il est impossible au niveau de la législation de proposer des services différenciés aux prestataires. S'il en était autrement, il y aurait probablement plus d'adhérents.

M. Conchon propose de chercher des fonds autres, les associations qui bénéficient des aides de la Ciate pourraient chercher des subventions auprès d'autres partenaires et en faire bénéficier l'Office de Tourisme en cas d'animations communes. J. Guillon indique que la Ciate intervient auprès des associations dans le cadre du Contrat Educatif Local et l'aide aux événementiels, et qu'il s'agit de financements essentiels aux associations. IL paraît difficile qu'elles reversent une partie des subventions qui leur sont allouées à l'Office de Tourisme.

S. Zandvliet propose de faire participer les prestataires aux événements majeurs organisés sur le territoire de la Ciate. J. Guillon pense que cette idée est à creuser. G. Parouty souhaiterait que les événementiels organisés tournent sur le territoire. J. Guillon indique que c'est déjà le cas, et que de nombreuses animations sont organisées sur toutes les communes.

Le Conseil Communautaire, par 41 avis favorables et 1 abstention :

- valide le montant de la subvention proposée (74 543 €) ;
- valide le programme d'action ainsi que le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme.

BILAN DU SPANC

Ludivine Lubin, technicienne, présente le bilan du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Ciate. Le service a été créé en 2006, mais les diagnostics n'ont réellement débuté qu'en 2007 du fait de la mise en place du service ainsi que des charges administratives à régler.

Depuis l'ouverture, 11 communes ont été diagnostiquées :

- | | |
|------------------|------------------------|
| - Janaillat | - St Eloi |
| - Lépinas | - St Hilaire la Plaine |
| - Maisonnisses | - St Martial le Mont |
| - Mazeirat | - Sardent |
| - Moutier d'Ahun | - Thauron |
| - La Pougé | |

Les diagnostics sont en cours sur la commune de Vidaillat. Le bourg de Janaillat sera diagnostiqué en février, suivi de la commune de Fransèches. De nouvelles communes sont invitées à se porter volontaires pour la suite.

Communes	Nombres de diagnostics réalisés	Absents	Refus	1 nuisances importantes	2 faibles nuisances	3 aucune nuisance	Neuf ou réhabilitation
Ahun	1						19
Banize							5
Chamberaud							5
Chavanat	2						6
La Chapelle Saint Martial	2						3
Le Donzeil	3						5
Fransèches							16
Janaillat	173	18	0	44	80	50	14
Lépinas	110	36	0	18	35	57	9
Maisonnières	61	20	0	4	28	27	4
Mazeirat	53	12	0	6	29	17	4
Moutier d'Ahun	71	19	1	10	34	27	5
Peyrabout							10
Pontarion							7
La Pougé	56	10	0	12	23	21	5
St Avit le Pauvre	1						
St Eloi	86	23	0	10	26	10	23
St Georges la Pougé	3						12
St Hilaire la Plaine	93	11	3	21	40	38	6
St Hilaire le Château	1						9
St Martial le Mont	115	51	4	14	56	39	16
St Michel de Veisse	4						12
St Sulpice les Champs	4						7
St Yrieix les Bois							6
Sardent	211	59	6	16	107	89	27
Sous Parsat							6
Thauron	73	13	0	6	27	40	5
Vidaillat	1						6
TOTAL	1124	272	14	161	485	415	252
soit 1 410 visites programmées sur environ 3 000 installations				14,30%	43,10%	36,90%	

Le problème majeur est l'absentéisme qui concerne environ 20 % des installations existantes. Il s'agit pour la plupart de maisons secondaires, de problème d'indisponibilité ou d'oublis de rendez-vous. Pour tous ces absents, un second courrier est envoyé, demandant aux particuliers de prendre contact dans les 15 jours afin de fixer un rendez-vous en fonction de leur disponibilité. Si le propriétaire est absent lors de cette nouvelle rencontre, un troisième courrier lui est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception pour leur signaler que 3 absences équivalent à un refus. Dans ce cas, la redevance sera majorée de 100 %. L. Lubin précise qu'ainsi les propriétaires ne sont pas mis devant le fait accompli. Un courrier sera également adressé aux mairies pour les informer lorsque les relances sont effectuées.

Pour rappel, selon la loi tous les diagnostics doivent d'être réalisés pour le 31 décembre 2012. M. Audot souhaite savoir si les diagnostics sont vraiment obligatoires et comment on peut obliger les gens alors que le délai n'est pas encore écoulé.

L. Lubin indique que depuis le début de la réalisation des diagnostics, seuls 14 refus ont été enregistrés.

C. Fouchet s'étonne de l'importance de l'absentéisme, elle note que les déplacements sont alors effectués pour rien. Elle pense que le mieux serait d'appeler les gens avant de se déplacer. L. Lubin indique que le SPANC ne possède que les adresses postales. J. Guillon ajoute que cette procédure serait extrêmement fastidieuse et obligerait Mlles Lubin et Besnier à passer beaucoup de temps pour récupérer les numéros de téléphone et passer les coups de fil. De plus, les horaires devraient alors être modifiés car certaines personnes ne sont joignables que le matin avant leur départ au travail ou le soir à leur retour ; d'autres sont sur liste rouge ou ne possèdent qu'un téléphone mobile.

J-L Bayard souhaite connaître les délais appliqués entre 2 diagnostics, car il a déjà été contrôlé en début d'année 2008 et a reçu récemment un nouvel avis de contrôle. L. Lubin indique que dans ce cas précis, il doit s'agir d'une erreur de listing, des vérifications seront effectuées.

L. Giraldin indique que la cause principale de l'absentéisme vient du nombre de résidences secondaires délaissées en hiver. L. Lubin indique que les courriers envoyés aux propriétaires précisent qu'ils peuvent convenir d'un rendez-vous, même si le délai est de plusieurs mois.

Depuis 2006, 252 installations neuves ou existantes ont été réalisées ou réhabilitées. Ce nombre va augmenter car depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi Grenelle 2 précise que lors de toute transaction immobilière, doit être fourni un diagnostic datant de moins de 3 ans. Si l'installation n'est pas conforme, le nouvel acquéreur aura 1 an pour réaliser les travaux.

N. Dumeynie souhaite savoir s'il existe des aides spécifiques à la réhabilitation. L. Lubin précise qu'actuellement aucune aide spécifique n'est mise en place pour les réhabilitations en assainissement. Il existe toutefois des aides de l'ANAH pour certains cas ainsi que l'Eco-Prêt pour un montant de 10 000€ sur 10 ans maximum et uniquement pour les résidences principales et construites avant 1991. Malgré cela, elle pense que certaines personnes ne pourront pas réaliser ces travaux faute de moyens financiers. Dans certaines régions, les réhabilitations peuvent être prises en charge jusqu'à 50 voire 80 %.

E. Bouchy-Pommier souhaite connaître les mesures à prendre lorsque la nuisance est importante.

Mlle Lubin précise qu'après le passage du technicien, le propriétaire dispose d'un délai de 4 ans pour réaliser les travaux, mais l'absence d'aides financières freine ce processus. Le texte de loi peine ainsi à être appliqué. Mme Bouchy-Pommier s'interroge sur le rôle des Maires en cas de non respect des délais. L. Lubin indique qu'un tel cas ne s'est encore jamais présenté mais que le Maire peut également rappeler le propriétaire à l'ordre. Un compte-rendu des visites est communiqué aux communes. L. Lubin rappelle également que certaines installations jugées à fortes nuisances, n'entraînent pas toujours de gros travaux, il peut s'agir de petits changements à effectuer.

E. Bouchy-Pommier se demande s'il y a beaucoup de refus de paiement. L. Lubin indique qu'aucun écho de la Trésorerie n'en fait état. Le montant du contrôle s'élevant à 90 €, des facilités de paiement peuvent être établies avec la Trésorerie (jusqu'à 9 x 10 €).

J. Guillon indique que certaines personnes contestent le montant de la redevance. Cependant, ces sommes permettent de prendre en charge le règlement des salaires des techniciennes, les frais de véhicules, de logiciels, de formations,

d'affranchissement et de téléphonie. L. Lubin indique que le montant de la redevance varie selon les collectivités de 30 à 150 €, mais que la périodicité n'est pas non plus la même. La Ciate ne fait pas de bénéfice sur les contrôles. De plus, si un propriétaire a des questions particulières nécessitant un second déplacement, aucun frais supplémentaire ne lui est facturé. L'idée est d'avoir un service au plus près de la population.

Pour la fin de l'année 2012, tous les rendez-vous auront été programmés mais tous les contrôles ne seront peut-être pas réalisés du fait des absences. Le délai devra donc être reporté, l'idéal étant d'avoir rencontré tous les absents en 2013. L. Lubin suggère de communiquer la liste des absents dans le rapport aux communes. C. Fouchet suggère de transmettre également le planning des rencontres prévues, afin de prévenir les absences et d'éviter les déplacements inutiles.

M. Jouanny ne comprend pas le procédé, à quoi sert le service si les propriétaires ne sont pas obligés de réaliser les travaux ? L. Lubin indique que les propriétaires doivent s'acquitter des travaux théoriquement. Le problème reste l'absence d'aides financières. En pratique, on ne peut pas forcer les propriétaires à dépenser ces sommes importantes.

D. Fric souhaite approfondir la compétence évoquée lors de la modification des statuts, à savoir la gestion de l'eau de façon globale. Il serait souhaitable que l'Agence de l'Eau apporte une aide financière aux propriétaires nécessiteux. J. Guillon précise qu'au niveau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la pollution engendrée par les assainissements non collectifs est infime par rapport à la pollution de certaines stations d'épuration ou de grosses agglomérations. Les financements de l'Agence de Bassin sont donc allés prioritairement à la rénovation des grosses stations d'épuration des grosses métropoles. Il s'agit d'un investissement de millions d'euros. La France ayant du retard concernant ces normes, des amendes ont dû être payées par l'Etat français. Il semblerait qu'au sein du 10^{ème} et prochain programme de l'Agence de Bassin en 2013 il y ait moins de besoin sur les grosses agglomérations donc peut-être davantage de financements pour les zones rurales. Malheureusement rien n'est sûr.

C. Fournel indique que, pourtant, les centres urbains ont une population nombreuse et des moyens que les zones rurales ne possèdent pas. Il est donc illogique qu'ils bénéficient en priorité d'aides financières. Une petite pollution à la source est aussi importante. J. Guillon approuve, mais ajoute que les amendes ne concernaient que les zones d'exploitation des grosses stations d'épuration.

M. Audot souhaite connaître les sanctions prévues pour les propriétaires qui ne seraient pas aux normes, passé le délai de 4 ans. L. Lubin explique que des sanctions existent, mais n'ayant encore jamais été appliquées, elles ne sont pas connues. J. Guillon ajoute que ces sanctions viendront éventuellement de la Police de l'Eau, de l'ONEMA, etc.

RECONDUITE DES AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR LE CEL

Pour être payées en 2011, les aides votées en 2010 dans le cadre du CEL doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider à nouveau les aides attribuées en 2010 :

Association	Action	Montant de la subvention
Agir à St Yrieix	Atelier ping-pong	400,00 €
AS Fransèches	Ecole multisports	2 500,00 €
	Ecole de cyclisme	800,00 €
Cétil'Art	Montage vidéo	500,00 €
CLASC	Move and fun	1 500,00 €
Dragon Noir	Ateliers sportifs	2 200,00 €
EPCL	Ecole pilotage trial	4 000,00 €
JS Pompiers	Formation pompiers	400,00 €
La Métive	Ciné-Club jeunesse	1 500,00 €
Masgot (L,A,P)	Stage sculpture et création	800,00 €
	Sculpture bas relief	- €
	Matières et traces	- €
Lez'Arts'Bos	Initiation Cirque	1 500,00 €
Musique Pour Tous	Eveil musical	800,00 €
	Cours musique	500,00 €
Persephone	Qi Gong	700,00 €
SC Sardent	Ecole de Football	700,00 €
	Tournois	500,00 €
	journée récréative	100,00 €
Théâtre'Enfant	Art d'être spectateur	1 270,00 €
	Eveil culturel/Qi Gong	200,00 €
	Vacances artistiques	150,00 €
Vasi Jeunes	La Forêt avec les Saisons	200,00 €
	Journée jus de Pomme	100,00 €
	Mini-camp	100,00 €
		21 420,00 €

M. Laporte indique que ces aides ont déjà fait l'objet d'un vote mais qu'elles n'ont pas été engagées car certaines activités n'ont commencé qu'au mois de septembre, d'autres sont en cours ou n'ont pas été mises en place.

Un intervenant a récemment contacté la Ciate pour proposer des cours de secourisme pour les jeunes dans le cadre du CEL, mais M. Martin indique que lors de cette demande il a été répondu que l'action étant ponctuelle, il était impossible d'accorder des aides. J. Guillon suggère d'approfondir la démarche en sollicitant à nouveau Virginie Joubert, chargée de mission, car la fréquence de l'intervention ne lui semble pas être un critère éliminatoire à l'inscription au CEL.

Les aides sont reconduites à l'unanimité.

RECONDUITE DES AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR LES ÉVÈNEMENTIELS

Pour être payées en 2011, les aides votées en 2010 dans le cadre de l'organisation d'événementiels doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider à nouveau les aides attribuées en 2010 :

N° Action	Association	Action	Montant de la subvention
4	Bison Nature	Fête Western et Festival Country	2 000,00 €
8	Association du Moulin de l'Abbaye	Marché de Noël	1 000,00 €
9	Association Patrimoine et tourisme	La Maison du Père-Noël	1 170,00 €
12	Soleil d'Hiver	Repas/animation	1 000,00 €
13	U.C.A.L.	30ème Foire aux Huîtres et aux moules	1 500,00 €
14	Vasi jeunes	Intercambio Pays en échange 2010	500,00 €
		TOTAUX	7170,00 €

M. Laporte souhaite attirer l'attention des personnes qui ont organisé des événementiels et sollicité la Ciate car les associations ne respectent pas toujours les critères. A présent, en raison de l'augmentation des demandes la vigilance est de mise, lorsqu'une condition ne sera pas respectée, l'aide ne sera pas versée. Cette année, plusieurs associations n'ont pas respecté l'un ou l'autre des critères, ce qui ne pourra plus être accepté.

T. Gaillard indique que dans le cadre législatif, il y a obligation de contrôle des opérations financières réalisées par les associations afin de justifier des aides. A Sardent, une charte a été élaborée avec les associations subventionnées par la commune, afin d'éviter ce genre de problème.

Les aides sont reconduites à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, la Ciate a l'obligation de modifier son mode de tarification. Des tarifs différentiels doivent être proposés en fonction du quotient familial des familles (revenus mensuel/ nombre de parts) afin d'avantager les quotients familiaux les plus bas qui correspondent donc aux familles ayant les revenus mensuels les plus faibles.

A. Zeppa indique que jusqu'à présent, les tarifs du Centre de Loisirs étaient différentiels entre les foyers imposables et non imposables, mais également en fonction du nombre d'enfants fréquentant le centre par famille et du lieu de résidence (Ciate/hors Ciate). Ces tarifs à la journée étaient fixés entre 8,50€ et 9,40€.

La nouvelle tarification proposée est la suivante :

	TARIF CIATE		TARIF HORS CIATE	
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
T1 : QF ≤ 305 €	2.90 €	2.50 €	3.60 €	2.80 €
T2 : 306 € ≤ QF ≤ 460 €	3.60 €	2.90 €	4.20 €	3.30 €
T3 : 461 € ≤ QF ≤ 610 €	4.20 €	3.30 €	4.80 €	4.00 €
T4 : 611 € ≤ QF ≤ 765 €	4.70 €	3.60 €	5.40 €	4.40 €
T5 : 766 € ≤ QF ≤ 1000	5.20 €	4.20 €	6.00 €	4.80 €
T6 : 1000 ≤ QF	6.00 €	4.80 €	6.50 €	5.00 €
TARIF REPAS		5.00 €		
SUPPLEMENT ACTIVITE		1.60 €, 2.30 €, 3.10 €		

Ainsi le tarif de journée varie de 7,90€ à 11€ pour les habitants de la Ciate et 8,60€ à 11,50€ hors Ciate.

F. Fourneron constate que le nombre d'enfants fréquentant le Centre de Loisirs n'est plus pris en compte dans le tarif. A. Zeppa indique que cette donnée intervient dans le calcul puisque le quotient familial correspond au revenu mensuel du foyer divisé par le nombre de membres qui composent ce foyer, tous les enfants sont donc pris en compte. F. Fourneron souligne que le coût est vraiment important pour une famille qui travaille et qui n'a d'autre choix que de mettre son/ses enfant(s) au Centre de Loisirs. C. Fouchet ajoute que sur les tranches T1 à T3, les familles perçoivent des aides aux temps libres.

A. Zeppa indique que ce différentiel important selon les tranches de revenu a été souligné lors de l'élaboration des tarifs, toutefois, la Caf a exigé que les tarifs des QF les plus bas soient notablement moins cher. Les tranches sociales aux revenus les plus bas ne fréquentant pas les Centre de Loisirs, il s'agit d'un moyen mis en place par la Caf pour encourager ces foyers à envoyer leurs enfants dans les centres loisirs.

D. Fric souhaite savoir si une comparaison a été réalisée avec la tarification précédente. Le mode de tarification étant entièrement modifié, A. Zeppa indique que certaines personnes vont payer moins cher qu'avant alors que d'autres verront leur participation financière augmenter. Il est précisé que tous les centres de loisirs doivent désormais appliquer cette tarification, et c'est déjà le cas pour la plupart d'entre eux. La Caf a demandé cette modification de la tarification il y a déjà 3 ans. A. Zeppa ajoute également pour information que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis la prise en gestion du Centre de Loisirs en 2006.

J. Guillon indique que le déficit sur les 2 Centres de Loisirs de la Ciate s'élève à plus de 90 000 €. Les efforts de la collectivité et de la Caf sont donc conséquents.

Ces informations seront communiquées aux familles, sachant que les foyers ne souhaitant pas renseigner leur quotient familial seront automatiquement affiliés à la tranche T6, la tranche la plus haute.

La nouvelle tarification du Centre de Loisirs est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Elle entrera en vigueur à compter des vacances de Pâques.

ESPACE CULTUREL DE SARDENT

Un plan de financement a été présenté pour la création d'un espace culturel à Sardent en août dernier. Suite à la négociation de la convention territoriale du Pays Sud Creusois, le plan de financement de projet d'espace culturel a été modifié.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant	%
Travaux et équipements	547 030.00 HT	Europe (FEADER : montant éligible)	210 000.00	32
Honoraires + frais divers + imprévus	109 406.00 HT	Etat	0.00	0
		Région	65 643.60	10
		Département	164 109.00	25
		Autofinancement	216 683.40	33
Coût Total HT	656 436.00 HT	Coût Total HT	656 436.00HT	100

La sollicitation d'une aide dans le cadre du FEADER limite l'apport de subventions à 70% du montant de la dépense. Ce nouveau plan de financement soulève la question de la faisabilité de ce projet. La prochaine phase consiste le cas échéant à faire intervenir un architecte afin de pouvoir demander les subventions. Les aides du Département et de la Région sont déjà acquises dans le cadre de la Convention du Pays Sud Creusois.

J-C. Bussière relève d'importants changements suite au plan de financement présenté en août. J. Guillon indique qu'il s'agissait d'un état prévisionnel, entre temps le contrat du Pays Sud Creusois a fait l'objet de négociations à l'automne dernier au cours desquelles le représentant de la DRAC a confirmé la non-participation de l'Etat à ce projet, le nombre d'équipements culturels en Creuse paraissant suffisants.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les suites à donner à ce projet et sur l'autorisation de lancement d'appel d'offre afin de recruter un architecte dont l'intervention permettra de mieux cibler les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

T. Gaillard précise qu'il faut relativiser les chiffres, l'opération étant proposé par la communauté de communes et non pas par une commune seule. D'autres projets antérieurs aussi conséquents ont déjà été réalisés. Même si la DRAC considère que le département est suffisamment équipé en structures culturelles, il est regrettable que les équipements culturels restent très centralisés. Cet outil est un projet fabuleux, structurant et fédérateur pour la vie associative du territoire et il serait dommage d'abandonner le projet.

F. Fourneron souhaite savoir si la possibilité de louer l'équipement a déjà été évoquée dans l'élaboration du projet. J. Guillon indique que cette possibilité est envisagée mais que les recettes qui y sont liées s'inscriront dans le budget de fonctionnement. Par ailleurs, il serait judicieux de formaliser avec l'UCAL les modalités de location de l'équipement lors de la Foire aux Huîtres, sachant que l'existence d'un tel outil permettrait à l'association une économie conséquente, dispensant de la location d'un chapiteau. Ainsi, un loyer de 10 000 € pourrait enrichir le budget de fonctionnement.

J. Guillon ajoute que ce projet original tient compte de l'intensité associative de la commune de Sardent mais propose également un outil à disposition des autres associations du territoire. Des ajustements organisationnels restent à définir mais il s'agit réellement d'un équipement structurant.

M. Conchon approuve, il souhaite également connaître le montant des honoraires d'un architecte. M. Laporte estime l'avant-projet à un montant maximum de 5 000 €. J. Guillon indique que le montant global de l'intervention d'un architecte (qui comprend l'avant projet mais également la réalisation du projet et le suivi des travaux) n'est pas encore défini et devrait correspondre à environ 10 à 12% du montant des travaux, compris dans l'estimation finale du coût total du projet. Il précise également que le financement de la Ciate intervient sur fonds propres, sans avoir besoin de faire appel à un emprunt.

Le vote s'effectue à bulletin secret. D. Fric tient à faire savoir qu'il soutient le projet, et s'interroge sur le choix aléatoire des projets soumis au vote à bulletin secret. J. Guillon indique que tous les projets d'envergure et notamment ceux présentés dans le cadre de la Convention du Pays Sud Creusois font l'objet d'un vote à bulletin secret, le vote à main levée n'étant pas toujours fidèle à la réalité.

Le Conseil Communautaire valide le nouveau plan de financement par 35 avis favorables, 6 avis défavorables et 1 blanc, et autorise le Président à lancer une consultation d'architecte dans le but d'affiner le projet.

M. Conchon souhaite connaître le bilan des réalisations et recettes de la Ciate pour chaque commune. J. Guillon indique que jusqu'aux changements de la fiscalité entraînant la transformation de la Taxe Professionnelle, seules les entreprises alimentaient le budget de la Ciate en plus de la dotation de l'Etat. Suite aux nouvelles réformes, la communauté de communes va également percevoir la Taxe d'Habitation. Une fois ces changements appliqués, il sera possible de définir l'apport de chaque commune. La question reste donc délicate. A. Zeppa ajoute que les recettes fiscales sont communiquées à la Ciate de façon global par le service des impôts, les contributions par communes ne sont pas connues. Il serait nécessaire de prendre contact avec le service des impôts pour obtenir ces informations.

M. Laporte indique que l'intercommunalité représente un intérêt communautaire, la démarche de renseigner les opérations par commune est une idée qui va à l'encontre de l'esprit d'intercommunalité. M. Conchon souhaite que ces informations soient communiquées par souci de parité. J. Guillon indique que cette démarche n'est pas réalisable par la communauté de communes et qu'il n'est pas non plus certain que la Trésorerie dispose de tous ces renseignements. Il est important de savoir que le nombre d'habitants entre également en compte.

M. Conchon remarque qu'il serait pourtant intéressant de pouvoir expliquer aux habitants des communes où va leur argent. D. Fric indique que la communication de ces informations individuelles va à l'encontre même de la notion d'intercommunalité. Toutefois il serait judicieux d'établir une meilleure communication sur la notion d'intercommunalité et des risques engagés par la réforme des collectivités territoriales.

ADOPTION DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Dans le cadre de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2003, la Communauté de Communes vérifie annuellement l'attribution de compensation versée aux communes. Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur les montants estimatifs pour 2011 de la dotation de compensation de taxe professionnelle tels que détaillés dans le tableau joint et les modalités de répartition de ces dotations de compensation décrites ci-dessous. **Il est à noter que la réforme de la taxe professionnelle ne modifie en rien les montants des attributions de compensation.**

Pour la majorité des communes, le produit de taxe professionnelle pour l'année N - 1 de son adhésion représentait une part importante de leurs recettes fiscales totales. Afin de ne pas désavantager lesdites communes, il est nécessaire d'adapter les versements de la dotation en fonction des recettes fiscales perçues l'année précédente.

La périodicité de versement de la dotation s'organisera en fonction de la part que représentait l'année N - 1 le produit de la taxe professionnelle par rapport aux recettes fiscales totales. Ainsi :

- pour les communes dont la taxe professionnelle représentait l'année N - 1 plus de 15 % de leur produit fiscal, la dotation de compensation sera versée par douzième chaque mois. Le mandat sera effectué le dernier jour de chaque mois.

Les communes concernées sont : Ahun, Banize, Fransèches, Moutier d'Ahun, Pontarion, La Pouge, Saint Hilaire le Château, Saint Martial le Mont, Saint Michel de Veisse, Thauron. pour les communes dont la taxe professionnelle représentait l'année N - 1 moins de 15 % de leur produit fiscal, la dotation de compensation sera versée en une seule fois en octobre de chaque année.

Les communes concernées sont : La Chapelle St Martial, Chavanat, Lépinas, Mazeirat, Sardent, Sous-Parsat, Saint Georges la Pouge, Saint Hilaire la Plaine, Saint Sulpice les Champs, Vidaillat, Janaillat.

- pour les communes pour lesquelles la dotation de compensation est négative, le versement au profit de la Communauté de Communes sera réalisé en une seule fois, en octobre de chaque année.

Les communes concernées sont : Chamberaud, Le Donzeil, Maisonnisses, Peyrabout, Saint Eloi, Saint Yrieix les Bois.

- En ce qui concerne la commune **de Saint Avit le Pauvre**, aucun versement de dotation de compensation n'interviendra, en effet la commune ne percevait pas de produit de Taxe Professionnelle l'année N – 1 de son adhésion.

J-L. Bayard se renseigne sur l'éventuelle existence d'une clause de révision car il paraît anormal qu'aucune évolution ne soit connue depuis le 1^{er} janvier 2003. 2 entreprises se sont installées sur la commune de St Eloi, pourtant le même montant est toujours versé à la Ciate. J. Guillon indique qu'il s'agit d'une règle, les dotations de compensation ont été calculées sur des bases légales et sont figées depuis le passage en Taxe Professionnelle Unique. A. Zeppa ajoute que dorénavant et si tel en est le souhait, ces montants ont la possibilité d'être modifiés en respectant des critères communs à toutes les communes et en faisant l'objet d'un vote à l'unanimité.

D. Fric souhaite savoir s'il est possible d'annuler ces dotations pour toutes les communes reversant des fonds à la Ciate. Ce vote n'est pas possible. Toutefois de nouveaux critères peuvent être choisis pour ces calculs et doivent impérativement s'appliquer à toutes les communes. M. Meaume indique qu'il s'agit d'une question d'équité, lorsque le projet d'équipement culturel de Sardent est assuré par l'autofinancement de la Ciate, il paraît injuste que les plus petites communes du territoire aient à reverser des sommes importantes. A. Zeppa précise que l'importance des sommes dépend du gain réalisé par les communes au moment de leur passage en TPU. D. Fric indique que le renoncement pour la Ciate de la perception de ces sommes lorsqu'elles sont versées par les communes les plus pauvres, contribuerait à un certain équilibre financier du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les montants estimatifs proposés de la dotation de compensation tels que détaillés dans le tableau joint en annexe, et les modalités de répartition de ces dotations de compensation par 29 avis favorables, 9 avis défavorables et 3 abstentions.

MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Communes	Taxe d'habitation			Taxe Foncier Bâti			Taxe Foncier Non Bâti			Total	Bases TP	Taux TP	Produit TP	Compen sation Part salaires	Charges Transfér ées	Attribut ion Compen sation
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits							
Ahun	995 470,00	0,994%	9 895	769 748,00	1,15%	8 852	56 868,00	5,58%	3 173	21 920	1 933 208,00	9,75%	188 488	56 569	30 172,80	192 963,67
Banize	123 207,00	0,994%	1 225	86 836,00	1,15%	999	14 446,00	5,58%	806	3 029	247 719,00	10,00%	24 772	3 623	0	25 365,52
Chamberaud	74 491,00	0,994%	740	45 746,00	1,15%	526	8 958,00	5,58%	500	1 766	2 815,00	21,40%	602	0	0	-1 163,97
La Chapelle	63 137,00	0,994%	628	46 290,00	1,15%	532	11 372,00	5,58%	635	1 794	25 362,00	18,28%	4 636	622	0	3 463,70
Chavanat	100 973,00	0,994%	1 004	74 037,00	1,15%	851	10 724,00	5,58%	598	2 453	11 965,00	20,02%	2 395	200	0	141,90
Le Donzeil	196 125,00	0,994%	1 949	113 131,00	1,15%	1 301	14 983,00	5,58%	836	4 087	2 664,00	11,96%	319	196	0	-3 571,93
Fransèches	175 707,00	0,994%	1 747	127 861,00	1,15%	1 470	18 539,00	5,58%	1 034	4 251	47 940,00	13,25%	6 352	2 623	0	4 723,64
La Pougé	68 000,00	0,000%	0	50 200,00	0,00%	0	7 200,00	0,00%	0	0	30 600,00	17,66%	5 404	1 105	0	6 508,96
Lépinas	204 751,00	0,000%	0	124 511,00	0,00%	0	12 645,00	0,00%	0	0	10 303,00	11,53%	1 188	0	0	1 187,94
Maisonnières	114 998,00	0,994%	1 143	78 160,00	1,15%	899	11 207,00	5,58%	625	2 667	7 730,00	12,52%	968	0	0	-1 699,47
Mazeirat	76 300,00	0,000%	0	46 900,00	0,00%	0	14 600,00	0,00%	0	0	1 000,00	22,06%	221	4	0	224,60
Moutier	169 510,00	0,994%	1 685	114 828,00	1,15%	1 321	20 116,00	5,58%	1 122	4 128	80 513,00	11,89%	9 573	3 662	0	9 107,07
Peyrabout	99 928,00	0,994%	993	63 828,00	1,15%	734	7 681,00	5,58%	429	2 156	3 710,00	18,58%	689	43	0	-1 423,59
Pontarion	249 253,00	0,994%	2 478	200 054,00	1,15%	2 301	8 134,00	5,58%	454	5 232	155 699,00	11,30%	17 594	4 768	0	17 129,91
Sardent	479 449,00	0,994%	4 766	348 408,00	1,15%	4 007	43 141,00	5,58%	2 407	11 180	80 910,00	14,76%	11 942	4 483	0	5 245,63
Sous Parsat	115 358,00	0,994%	1 147	71 511,00	1,15%	822	7 586,00	5,58%	423	2 392	22 004,00	11,50%	2 530	2 433	0	2 571,13
Saint Avit Le P	42 237,00	0,000%	0	32 131,00	0,00%	0	5 998,00	0,00%	0	0	0,00	15,51%	0	0	0	0,00
Saint Eloi	111 749,00	0,994%	1 111	69 724,00	1,15%	802	12 829,00	5,58%	716	2 628	855,00	10,12%	87	0	0	-2 541,94
Saint Georges La P	310 985,00	0,994%	3 091	201 223,00	1,15%	2 314	20 027,00	5,58%	1 118	6 523	68 664,00	10,00%	6 866	2 590	0	2 933,64
Saint Hilaire La P	128 800,00	0,000%	0	78 900,00	0,00%	0	21 100,00	0,00%	0	0	24 500,00	5,29%	1 296	5	0	1 301,05
Saint Hilaire Le C	229 458,00	0,994%	2 281	151 971,00	1,15%	1 748	23 385,00	5,58%	1 305	5 333	84 402,00	14,54%	12 272	2 456	0	9 394,69
Saint Martial Le M	213 279,00	0,994%	2 120	133 813,00	1,15%	1 539	17 198,00	5,58%	960	4 618	40 198,00	25,63%	10 303	2 977	0	8 661,26
Saint Michel De V	101 391,00	0,994%	1 008	75 134,00	1,15%	864	14 684,00	5,58%	819	2 691	40 731,00	15,46%	6 297	1 904	0	5 509,78
Saint Sulpice les C	267 360,00	0,994%	2 658	179 294,00	1,15%	2 062	22 520,00	5,58%	1 257	5 976	52 149,00	13,86%	7 228	4 358	0	5 609,80
Saint Yrieix les B	192 139,00	0,994%	1 910	130 345,00	1,15%	1 499	19 754,00	5,58%	1 102	4 511	886,00	16,32%	145	0	0	-4 366,51
Vidaillac	145 490,00	0,994%	1 446	97 124,00	1,15%	1 117	20 917,00	5,58%	1 167	3 730	23 756,00	19,52%	4 637	0	0	906,91
Janaillac	205 000,00	0,000%	0	166 500,00	0,00%	0	44 400,00	0,00%	0	0	14 600,00	17,80%	2 599	165	0	2 763,80
Thauron	106 600,00	0,000%	0	88 300,00	0,00%	0	22 300,00	0,00%	0	0	31 900,00	23,69%	7 557	746	0	8 303,11

RENOVATION DE L'IMMEUBLE TOURNYOL EN COMMERCES ET BUREAUX A PONTARION

J. Guillon indique les travaux ont débuté avec une mauvaise surprise concernant les dégâts d'un mur du bâtiment. Cette plus-value sera compensée par l'annulation des travaux d'aménagement de la cave, le caviste n'étant plus tout à fait certain de prendre possession du local qui lui était réservé. Un appel a donc été lancé afin de solliciter d'autres commerçants qui seraient désireux de s'installer dans l'immeuble.

ACQUISITION TERRAINS

La SAFER a souhaité alerter la Ciate sur la disponibilité de terrains sur la commune d'Ahun d'une superficie de 6,75 ha pour un montant de 28 340,00 €. Ces terrains pourraient être mis en réserve pour procéder à un échange en vue du projet de zone d'activité. J. Guillon ajoute que la SAFER dispose déjà d'une réserve d'une douzaine d'hectares pour cet objectif. Vu la localisation et l'état du terrain, le tarif paraît très élevé. Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Fait Ahun, le 17 mars 2011.



**Le Président,
Jacky GUILLON.**